



Compte rendu de la séance du conseil d'administration du 2 novembre 2009 Volume 15 – N° 5

Plan d'accès aux services pour les personnes ayant une déficience : Allocations 2009-2010

Le Plan d'accès aux services pour les personnes ayant une déficience a été lancé par le MSSS en juin 2008, avec les objectifs suivants:

- assurer aux personnes ayant une déficience un accès aux services dont elles ont besoin dans des délais raisonnables ;
- optimiser et harmoniser les processus, la gestion de l'accès aux services et l'organisation des services, et ce, tant pour les services de 1^{re} ligne que pour les services spécialisés de 2^e et 3^e lignes.

Chaque région avait le mandat de déposer au Ministère un *Plan régional d'amélioration de l'accès et de la continuité (PRAAC)*, élaboré en 2 parties.

- En décembre 2008, l'Agence de la santé et des services sociaux de Laval (Agence) a déposé au MSSS la première partie de son PRAAC, qui comprend les engagements des établissements à éliminer leur liste d'attente résiduelle à 100% sur 2 ans et identifie les besoins pour répondre à tous les impératifs du Plan d'accès à cet effet.
- Au 31 mars 2009, l'Agence a déposé au MSSS la 2^e partie du PRAAC, précisant les actions qui devront être entreprises pour éliminer les listes d'attente, résiduelle et transitoire, et respecter tous les standards d'accès et de continuité édictés par le Plan d'accès.

En 2009-2010, le Ministère a alloué un budget à la région de Laval de 1 135 123 \$ pour 2009-2010, annualisé à 2 064 636 \$ en 2010-2011 pour la mise en œuvre du Plan d'accès. Une évaluation des besoins les plus pressants a été faite, en collaboration avec les établissements concernés de la région (Centre de santé et de services sociaux de Laval, Hôpital juif de réadaptation, CRDI Normand-Laramée) et en tenant compte de la responsabilité régionale de favoriser aussi l'accès et la continuité des services pour les clientèles desservies par des centres de réadaptation hors région (*Institut Nazareth et Louis Braille, Institut Raymond Dewar*). Le conseil d'administration de l'Agence a adopté une résolution qui répartit un montant total de 763 975 \$ en 2009-2010, annualisé à 1 532 149 \$ en 2010-2011.

- au CSSS de Laval pour le regroupement Famille-Enfance-Jeunesse : un montant maximal de 118 117 \$ pour 2009-2010, annualisé à 236 883 \$ en 2010-2011;
- au CSSS de Laval pour le regroupement Services généraux, fonction coordination et liaison : un montant maximal de 182 468 \$ pour 2009-2010, annualisé à 365 939 \$ en 2010-2011;
- à l'Hôpital juif de réadaptation : un montant maximal de 270 572 \$ pour 2009-2010, annualisé à 542 632 \$ en 2010-2011, incluant deux montants de 36 862 \$ en 2009-2010, annualisés à 73 927 \$ en 2010-2011, l'un pour l'Institut Raymond Dewar et l'autre pour l'Institut Nazareth et Louis Braille;
- au CRDI Normand-Laramée : un montant maximal de 192 818 \$ pour 2009-2010, annualisé à 386 695 \$ en 2010-2011;
- de réserver le solde des crédits, soit un montant de 371 148 \$ en 2009-2010 (532 487 \$ en 2010-2011) pour allocation ultérieure en fonction des priorités établies lors du bilan de l'An 1 du plan d'accès.

Ressources informationnelles régionales

Le 1^{er} avril 2006, à la suite de la décision du conseil d'administration prise à la séance du 12 septembre 2005 (CA 20050912-06) l'Agence procédait au transfert vers le Centre de santé et de services sociaux de Laval de l'ensemble des ressources informationnelles régionales (Technocentre et Direction de projets).

Cette décision découlait d'une réflexion entreprise depuis plus d'une année sur le modèle de gouvernance régionale à la suite de la réorganisation du réseau de la santé et des services sociaux de Laval.

La direction de l'Agence propose aujourd'hui de revoir ce modèle considérant les responsabilités que la Loi lui confère en matière de ressources informationnelles régionales et parce que l'Agence est imputable de ce dossier auprès du ministère.

Pour ces raisons, le conseil d'administration de l'Agence mandate le président-directeur général pour procéder au rapatriement, à l'Agence, de l'ensemble des ressources humaines, matérielles et financières du Technocentre et de la Direction des projets transférées au CSSS de Laval le 1^{er} avril 2005, au moment opportun.

Ajout d'équipements médicaux en consolidation 2009- 2010

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a annoncé des investissements pour le maintien et le rehaussement de l'équipement du réseau sociosanitaire québécois. Cette enveloppe dédiée à l'ajout d'appareils médicaux vise la consolidation ou la stabilisation de l'offre de service existante. Notre région s'est vue allouer une somme non récurrente de 296 438 \$ pour l'exercice financier 2009-2010. La répartition suivante entre les établissements est établie au prorata de la valeur de remplacement de leurs équipements :

- une somme maximale non récurrente de 278 438\$ est allouée au Centre de santé et de services sociaux de Laval pour l'ajout d'équipements médicaux en consolidation 2009- 2010 ;
- une somme maximale non récurrente de 18 000\$ est allouée à l'Hôpital juif de réadaptation pour l'ajout d'équipements médicaux en consolidation 2009- 2010.

Coût de système spécifique 2009-2010

Pour l'exercice financier 2009-2010, le Ministère a alloué une enveloppe totalisant 3 005 003 \$ dont une somme récurrente de 2 253 753 \$ représentant 75% de l'enveloppe à titre de coût de système spécifique et une somme récurrente de 751 250 \$, soit 25% à titre d'équité de transition. Ce dernier volet sera présenté à un prochain conseil d'administration.

La répartition de la somme de 2 253 753 \$ est la suivante :

- d'allouer un montant maximal récurrent de 2 144 753 \$ pour les établissements publics et privés conventionnés, tel que détaillé en annexe, afin de couvrir l'accroissement réel des coûts reliés aux médicaments et aux fournitures médicales et chirurgicales ainsi que les prévisions observées à la période 5 du rapport Cifino de l'exercice 2009-2010 ;
- d'allouer et ou de réserver un montant maximal récurrent de 24 000 \$ pour La Maison de soins palliatifs de Laval afin de couvrir les coûts reliés aux médicaments et aux fournitures médicales, et ce, en fonction de la date de début des activités ;
- d'allouer et ou de réserver un montant maximal récurrent de 85 000 \$ pour le CSSS de Laval afin de couvrir une portion des coûts reliés aux médicaments et aux fournitures médicales pour le projet de dialyse nocturne à domicile, et ce, en fonction de la date de début des activités.

Régime d'emprunts

Conformément aux dispositions de l'article 396 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) autorise notre agence à instituer un régime d'emprunt nous permettant de conclure, d'ici le 31 décembre 2010, des transactions d'emprunt, d'au plus 5 147 588,92 \$ sous réserve des limites énoncées à ce régime.

Démission d'un membre du conseil d'administration de l'Agence

Le conseil d'administration de l'Agence a accepté la démission de Mme Michelle Nadon, représentante de la Commission infirmière régionale de Laval.

Désignation d'un membre au conseil d'administration de l'Hôpital juif de réadaptation

Le conseil d'administration de l'Agence a désigné monsieur Yanai Elbaz membre du conseil d'administration de l'Hôpital juif de réadaptation au siège du représentant proposé par le CSSS de Laval.

Désignation d'un membre à la Commission multidisciplinaire régionale de Laval (CMuR)

Le conseil d'administration de l'Agence a désigné monsieur Daniel Héту, du CRDI Normand-Laramée de Laval, membre de la Commission multidisciplinaire régionale de Laval au siège de gestionnaire représentant du domaine de la réadaptation et de la santé.

Les documents du conseil d'administration sont disponibles sur demande. Le *CA en bref* est une publication de la Direction des affaires administratives. Vous pouvez vous abonner à ce bulletin en vous inscrivant à la section Documentation/Abonnement et bon de commande de notre site Web.

Pour commentaires ou renseignements :

Téléphone : 450 978-2000

Site Web/Documentation : www.sssslaval.gouv.qc.ca

Dépôt légal : Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISSN : 1496-7413 (version imprimé)

1496-7421 (version en PDF)

<p>PROCHAINE SÉANCE Le lundi 14 décembre 2009 18 h 30</p>
--